

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

iD : 026-212602643-20240229-DEL_13_29022024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 23/02/2024
AUBERY Chantal	X				
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Etienne LATIL	Secrétaire de séance : T SERRE
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline		X		Olivier SALIN	
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

Objet : convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

VU : l'article L3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Département propose une assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement composée :

- D'une mission d'information et de conseils
- D'une assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE) nous avons déjà cette assistance
- D'une assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (SATEP)
- D'une assistance technique d'ingénierie (INGENIERIE)

La convention d'assistance technique est proposée pour une durée de ans renouvelables 2 fois, avec au choix les missions SATESE, SATEP et INGENIERIE

La nouvelle convention signée annulera et remplacera l'actuelle convention SATESE

Coût :

Participation annuelle forfaitaire 100€

SATESE forfait annuel pour 1 STEP 330€

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240229-DEL_13_29022024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de recourir à l'assistance technique départementale avec l'option **SATESE**
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'option SATESE

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0